Vers la Ferme de la Motte par la forêt et la voie verte.

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Boucle à vélo pour découvrir la forêt domaniale, la Ferme de la Motte et le château de Liessies.

Durée	1h	**Difficulté**	Facile
Distance	14,97 km	**Retour au départ**	Oui
Dénivelé positif	103 m	**Activité**	Cyclo-Route/VTC/Gravel
Dénivelé négatif	108 m	**Commune**	Sains-du-Nord (59177)
Point haut	228 m	**Région**	Avesnois
Point bas	176 m		

Visorando

Trace n° 22233504

Parc naturel régional de l'Avesnois

Description

Garez-vous Place du Général de Gaulle.

(**D/A**) Église à gauche, tournez à gauche, Rue Edmond Wiart, puis aussitôt à gauche, jusqu'au bout de la rue,

(**1**) Tournez à droite, Rue Léo Lagrange. Ignorez une rue à droite, passez un carrefour 4 voies et continuez en face. Continuez tout droit, Rue Jules Hiroux.

(**2**) À l'angle du n°43, virez à gauche Rue Roland Michaux puis tournez à droite, Rue André Baudin.

(**3**) À la patte d'oie, partez à gauche Rue Traversière.

(**4**) Au bout, virez à droite, Rue du Petit Étang et arrivez à une rue ttransversale.

(**5**) Tournez à gauche, Rue du Bois l'Abbé. À la fourche, prenez à droite, Rue du Bois l'Abbé. Passez la Ferme de l'Abbé, puis passez la Maison Forestière de Sains et continuez tout droit sur la Route Forestière du Chemin Vert.

(**6**) Ignorez un chemin à droite et la voie verte à gauche. Continuez tout droit sur Bois l'Abbé - Route Forestière du Chemin Vert.

(**7**) Au carrefour à 4 voies, tournez à gauche, Route Forestière de l'Étang de Breucq. Longez celui-ci à main droite et le Grand Étang à main gauche et rejoignez une route transversale.

(**8**) Tournez à gauche, Rue de la Motte, longez le Grand Étang à votre gauche, ignorez un chemin à gauche puis longez l'Étang du Paradis à main droite. Continuez tout droit et passez devant la Chapelle Immaculée Conception puis continuez tout droit en conservant Le Paradis à droite.

(**9**) Tournez à gauche avant la Rue Clémenceau pour prendre la voie verte tout de suite à gauche. Suivez tout droit la voie verte.

(**10**) Longez le Grand Étang cette fois-ci à main gauche et rejoignez la Route Forestière du Chemin Vert déjà empruntée.

(**6**) Tournez à droite sur Bois l'Abbé et suivez la route par laquelle vous êtes arrivé en sens inverse, passez la Maison Forestière de Sains et continuez, Rue du Bois l'Abbé.

(**5**) Tournez à droite, Rue du Petit Étang.

(**4**) Virez à gauche, Rue Traversière.

(**3**) Allez à droite, Rue André Baudin et prenez la première à gauche, Rue Roland Michaux.

(**2**) Partez à droite, Rue Jules Hiroux puis prolongez, Rue Léo Lagrange.

(**1**) Prenez la 2e à gauche puis tournez à droite, Rue Edmond Wiart et retrouvez l'église (**D/A**).

Points de passages

D/A - Église Saint-Rémi (Sains-du-Nord)
N 50.09578° / E 4.01208° - alt. 189 m - km 0

1 Rue Léo Lagrange
N 50.09556° / E 4.01249° - alt. 187 m - km 0.21

2 Rue Roland Michaux
N 50.09281° / E 4.01906° - alt. 186 m - km 0.79

3 Rue Traversière.
N 50.09222° / E 4.02427° - alt. 191 m - km 1.27

4 Rue du petit étang
N 50.09302° / E 4.02668° - alt. 191 m - km 1.47

5 Rue du Bois l'Abbé
N 50.09064° / E 4.03184° - alt. 207 m - km 1.96

6 Piste cyclable
N 50.092048° / E 4.061349° - alt. 208 m - km 4.29

7 Route Forestière de l'Étang de Breucq
N 50.09128° / E 4.07374° - alt. 225 m - km 5.22

8 Rue de la Motte - Étang de Breucq
N 50.10929° / E 4.07817° - alt. 181 m - km 7.34

9 Voie Verte. Proche de l' - Helpe Majeure (rivière) - Belgique - Affluent de la Sambre
N 50.1139° / E 4.073° - alt. 181 m - km 8

10 Longer le - Grand Étang (Forêt de l'Abbé)
N 50.10638° / E 4.07278° - alt. 196 m - km 8.88

D/A Eglise de Sains-du-Nord
N 50.0958° / E 4.01195° - alt. 189 m - km 14.97

Copie, vente et diffusion interdites - Tzza0sfl

Informations pratiques

Circuit non balisé.

A proximité

La Maison du Bocage à Sains-du-Nord.
Donnez-nous votre avis sur https://www.visorando.com/randonnee-vers-la-ferme-de-la-motte-par-la-foret-e/

En savoir plus :
Email : annie.trotin.pnra@gmail.com

Copie, vente et diffusion interdites - Tzza0sfl

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

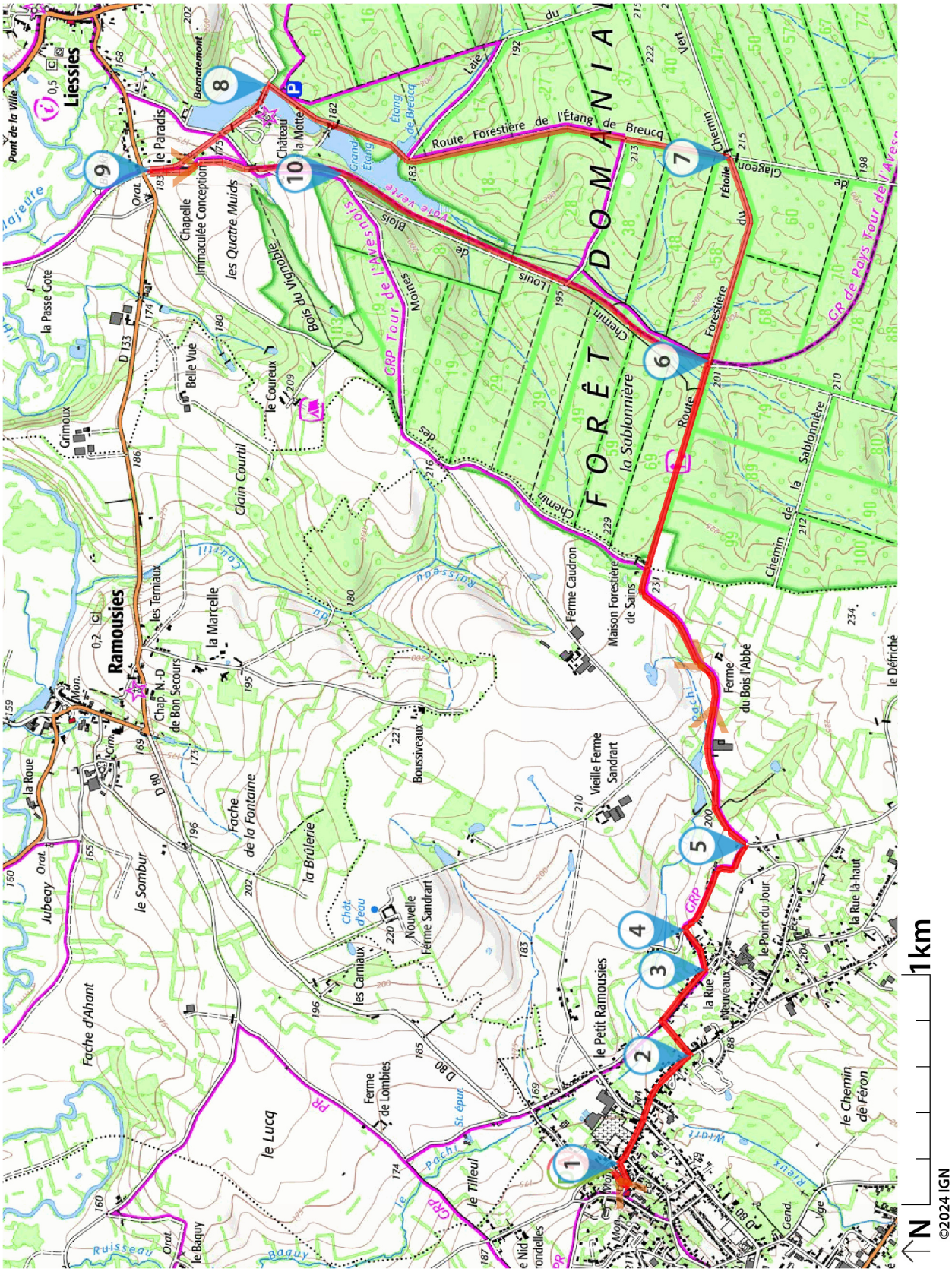

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Copie, vente et diffusion interdites - Tzza0sfl

Visorando
Préparer et partager ses randos

LA CHARTE du visorandonneur

Préparation de sa randonnée

BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.

CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

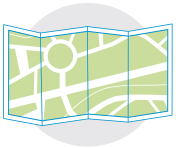

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

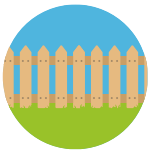

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

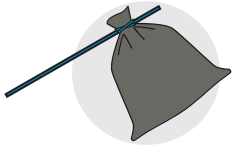

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

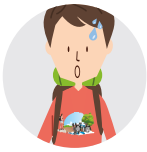

LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.